

CONVOCATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 28 juin 2023 à 20h30 à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Contrats saisonniers

GBM : plan local de l'Habitat 2024-2029

Questions diverses

Fait à Le Gratteris, le 23 juin 2023

Le Maire

Cédric LINDECKER

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

Le 28 juin 2023, à 20h30, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Cédric LINDECKER, Maire

Etaient présents : tous les conseillers, sauf Mme Chantal PIREDDU qui donne pouvoir à M. Jean BOSIA, et M. Albert DUCOULOUX, absent

Date de convocation : 23 juin 2023

1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Francis SCHWEITZER pour remplir cette fonction.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023. En l'absence d'observations, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

pour : 6 contre : 0 abstention : 4

3/ contrats saisonniers

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il propose la création d'un emploi saisonnier espaces verts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste saisonnier avec les conditions suivantes :

- 3/35 dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs
- rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique C1, échelon 01
- contrat du 5 juin au 30 juin 2023

- contrat du 3 juillet au 31 août 2023
pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4/ GBM : plan local de l'Habitat 2024-2029

Par délibération n° 2023/006465 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2024-2029.

Avec l'élaboration de ce septième PLH, elle se dote d'un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique locale de l'habitat, qui se décline à l'échelle des 68 communes qui composent la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM). Ce document-cadre vise à répondre aux besoins en logements de tout le territoire et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il indique les moyens qui seront mis en œuvre pour parvenir aux objectifs et aux principes qu'il a fixés.

Le projet de PLH est le résultat d'une démarche partenariale ayant associé toutes les communes membres de GBM, les services de l'État et acteurs locaux de l'habitat depuis 2020, année du début de la mission d'étude confiée après consultation au groupement d'étude piloté par Guy Taieb Conseil.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH se compose ainsi :

- un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire de GBM;
- des orientations stratégiques, proposées dans le cadre d'un scénario de peuplement territorialisé, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat que compte mener la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole. Elles sont au nombre de 4 :

- Axe 1 : Recréer des parcours résidentiels complets,
- Axe 2 : Réinvestir le parc existant,
- Axe 3 : Intégrer l'habitat dans son environnement, et renforcer l'articulation entre les projets de territoires et les outils,
- Axe 4 : Renforcer la capacité d'ingénierie de GBM.

- un programme d'actions, qui décline les objectifs en 15 actions à mener durant les six prochaines années, dans l'objectif d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et en hébergement des habitants, actuels et futurs, de l'agglomération de GBM.

Ce programme se décompose ainsi :

- 1 : Soutenir le développement d'une offre accessible, en faveur d'une meilleure mixité sociale et territoriale
- 2 : Restructurer et étoffer les solutions de logements pour les jeunes, les étudiants et les jeunes apprentis
- 3 : Encourager l'innovation dans le logement pour les seniors autonomes et les personnes en situation de dépendance (dont handicap)
- 4 : Développer une offre complémentaire pour les publics les plus précaires et favoriser l'accompagnement social
- 5 : Assurer l'accueil des Gens du Voyage par la mise en place d'équipements dédiés
- 6 : Réinvestir le parc ancien et vacant
- 7 : Contribuer à l'atteinte de l'objectif de transition énergétique
- 8 : Accompagner le parc en copropriétés
- 9 : Poursuivre la lutte contre le mal-logement
- 10 : Définir un cadre de construction et d'échanges avec les opérateurs
- 11 : Assurer la transition vers un mode de production privilégiant les cœurs de bourg et centres-villes

- 12 : Renforcer l'action foncière de maîtrise publique pour la maîtrise des programmes et des prix
13 : Renforcer le rôle de chef de file de l'habitat
14 : Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier
15 : Animer et coordonner la politique de l'habitat.

La mise en œuvre du programme d'actions, vise à permettre sur une période de 6 ans, d'atteindre une population intercommunale en phase avec les objectifs du SCOT de l'agglomération bisontine en révision, à savoir une croissance démographique de 790 habitants par an pour le territoire de GBM.

Ce scénario de peuplement retenu est un scénario basé sur une attractivité résidentielle consolidée, et doit permettre de produire par an un total de 900 logements par an, dont 30 en reconquête de logements vacants.

Il doit également proposer une programmation chiffrée et territorialisée de la production de logements locatifs sociaux.

Le conseil municipal approuve la production de 13 logements sociaux sur 5 ans pour le secteur Saône.

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 302-1, R 302-1-1 à R. 302-1-4 et les articles R. 302-9 à R.302-13, portant sur la procédure de validation du PLH,

Vu le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes Locaux de l'Habitat,

Vu la délibération n°2023/006465 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

Considérant la nécessité d'émettre un avis sur le projet de PLH de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole dans les deux mois suivant sa transmission,

Le conseil municipal, ayant délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PLH tel qu'arrêté par le conseil communautaire de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole le 13 avril 2023.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses ...

PADD : les documents sont présentés aux conseillers

Sécurité routière : maîtrise de la vitesse à solutionner aux entrées et sorties du village en direction de Mamirolle, et au niveau du virage (maison 6 Grande rue). Le Maire contactera le STA (Département).

Projet d'une grande manifestation agricole en septembre 2024 avec concours de labours, organisée par les Jeunes Agriculteurs du Doubs et Terres de Jim

M. Frédéric Bonnefoy demande la pose d'une plaque à l'entrée de la cavité existante en commémoration d'un spéléologue décédé.

Fin de la séance : 22h00

Liste des délibérations prises lors de la séance du 28 juin 2023

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Contrats saisonniers

GBM : Plan Local de l'Habitat 2024-2029

Liste des conseillers présents lors de cette séance

Sébastien BONNET, Jean BOSIA, Jean-Paul DUREY, Cédric LINDECKER, Lucie LONGO, Francis SCHWEITZER, Laurent SIMONIN, Corinne TALTAVULL et Jean-Michel VANICAT.

Date :

<i>Signature du Maire</i>	<i>Signature du secrétaire</i>
<i>Cédric LINDECKER</i>	<i>Francis SCHWEITZER</i>